



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 28 août 2017

Les charges de centre urbain sont encore insuffisamment compensées

Les villes demandent une compensation équitable de leurs charges de centre. De nombreuses prestations municipales bénéficient aussi à la population non résidente – par exemple l’entretien et l’éclairage des routes communales, les prestations de sécurité de la police municipale, les musées et les salles de concert ou encore les installations sportives. Les villes ne sont pas toujours dédommagées suffisamment pour cela, comme le montre une étude de la Conférence des directrices et directeurs des villes CDFV. Si la situation se présente diversement dans les neuf villes étudiées, il reste au final partout d’importantes charges de centre non couvertes.

Une Biennoise ou un habitant de Gossau paient par leurs impôts quelque 70 francs pour des prestations effectuées par leurs villes au bénéfice de la population de l’agglomération, du reste du canton ou du reste de la Suisse. Dans la ville de Berne, cette somme s’élève à 150 francs par habitant, alors que les Lucernoises et Lucernois paient 300 francs par habitant. Ailleurs, elle est encore plus élevée, atteignant 480 francs à Lausanne et plus de 1200 francs à Genève. Les avantages de site d’une ville comme par exemple les gains en termes d’image sont déjà déduits du calcul, de même que les avantages de centre et les autres compensations financières.

La discussion sur les charges de centre est loin d’être nouvelle. Avec cette étude présentée par la CDFV lundi à Berne, nous avons toutefois pour la première fois des données comparables sur les charges de centre de neuf villes suisses. Ont participé à l’étude du bureau Ecoplan Berne, Bienne, Genève, Gossau, Kloten, Lausanne, Lucerne, Soleure et Saint-Gall. L’étude montre que si l’on trouve à certains endroits des systèmes de compensation qui fonctionnent, les charges de centre urbain sont dans l’ensemble encore insuffisamment compensées. Les charges de centre sont les plus élevées dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs ainsi que dans ceux du transport et de la sécurité.

Des systèmes différents – des charges de centre différentes

Thomas Scheitlin, directeur des finances et maire de Saint-Gall, explique les disparités considérables qui existent entre les villes étudiées en matière de charges de centre non couvertes par plusieurs facteurs: outre la taille de la ville, ce qui entre en ligne de compte est avant tout l’existence de mécanismes de compensation cantonaux ou régionaux. Le partage des tâches entre les communes ou avec le canton se présente lui aussi diversement. L’étude, poursuit Thomas Scheitlin, offre donc aussi l’occasion de tirer des leçons de l’expérience d’autres villes.

Les auteurs de l’étude jugent exemplaire la compensation des charges de centre dans le canton de Berne: le Conseil d’État recueille périodiquement de nouvelles statistiques sur les charges de centre des communes ayant une fonction de centre et fixe quelle part des charges constatées sera déterminante pour l’exécution des compensations. Selon Michael Aebbersold, directeur des finances de la ville de Berne, la solution bernoise est bonne mais reste loin de la perfection. Par exemple, le fait que dans le canton de Berne, seules 80 % des charges de centre soient compensées n’est pas compréhensible.



Le centre n'est pas seulement une charge, mais aussi un plaisir

Franziska Bitzi Staub, directrice des finances de la ville de Lucerne, explique que pour les villes, les prestations de centre ne sont pas seulement source de frustration et une charge. Selon elle, de nombreuses prestations municipales sont aussi précieuses du point de vue économique et contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie dans les centres. C'est ainsi que la ville de Lucerne considère surtout comme un «plaisir de centre» le fait de disposer d'une offre culturelle attrayante et vivante. Dans le cas de la ville de Lucerne, il reste néanmoins au final un total de 25 millions de francs de charges de centre nettes non couvertes, dont 17 millions de francs dans le domaine de la culture. Franziska Bitzi Staub attend donc une «attitude solidaire de la part des collectivités bénéficiaires».

De même, pour Florence Germond, directrice des finances de Lausanne et vice-présidente de la CDFV, les principales charges de centre sont celles des institutions culturelles. Jusqu'à deux tiers de ceux et celles qui les utilisent habitent à l'extérieur de la ville de Lausanne. Ceci devrait se retrouver dans le financement.

Il n'y a pas de panacée

Les villes et les agglomérations sont les moteurs des régions et des cantons et donc de la Suisse. Les centres ne peuvent toutefois remplir cette fonction que s'ils sont en mesure de continuer à réaliser leurs prestations de centre. Pour ce faire, ils sont tributaires d'un dédommagement adéquat. Il n'existe cependant pas de solution unique pour toutes les villes. La situation de chaque ville, de chaque région et de chaque canton doit au contraire être analysée dans le contexte global de la péréquation financière et de la compensation des charges pour que l'on puisse trouver des options de compensation adéquates. L'étude constitue une première étape de cette démarche.

Informations complémentaires:

Florence Germond, directrice des finances de la ville de Lausanne, vice-présidente de la CDFV, 021 315 72 00.

Michael Aebersold, directeur des finances de la ville de Berne, membres du comité de la CDFV, 031 321 66 33.

Franziska Bitzi Staub, directrice des finances de la ville de Lucerne, membres du comité de la CDFV, 041 208 86 11.

Thomas Scheitlin, directeur des finances et maire de la ville de Saint-Gall, 071 224 53 20.

Informations complémentaires sur la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV

Cette conférence créée en août 2014 est une section de l'Union des villes suisses. Les 31 membres qu'elle compte actuellement œuvrent en faveur d'une politique budgétaire et fiscale stable et prévisible pour le bien des villes et des communes urbaines, qui sont les locomotives économiques du pays. Compte tenu de l'importance économique et sociale des villes, la conférence entend participer aux débats importants de politique budgétaire et fiscale sur les plans fédéral et cantonal.